

les Forces canadiennes occupent une place importante. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) sur les hauteurs du Golan, entre Israël et la Syrie, a été prolongé jusqu'au 31 mai 1981, et celui de la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP) l'a été jusqu'au 15 juin de la même année.

Le Canada demeure un membre actif du Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale, également connu sous le nom de Comité des 33, qui a tenu cinq réunions en 1980. Le Comité a étudié un document dans lequel le Canada présentait certains points ayant trait à la mise en œuvre pratique des opérations de maintien de la paix, à la lumière de l'expérience récente des opérations actuelles. Une fois encore, cependant, les membres du Comité ont été incapables de s'entendre sur les principes devant régir l'établissement, le financement et le contrôle quotidien des opérations de maintien de la paix de l'ONU. L'Assemblée générale a exhorté le Comité des 33 à redoubler d'efforts afin d'achever la préparation des principes directeurs convenus.

## **Afghanistan**

Une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'Afghanistan a été convoquée en janvier, immédiatement après que l'Union soviétique eut opposé son veto à une résolution du Conseil de sécurité : c'était la première fois depuis 1967 que l'on recourait à cette procédure dont l'adoption remonte à la guerre de Corée. Une résolution inspirée du projet que n'avait pu adopter le Conseil de sécurité réclamait le retrait immédiat, inconditionnel et total des troupes étrangères se trouvant en Afghanistan. La résolution a été adoptée par une majorité écrasante de 104 voix, dont celle du Canada, contre 18 avec 18 abstentions. Un mois plus tard, l'opposition croissante des pays du tiers monde, et plus particulièrement de l'Islam, amenait la Commission des droits de l'homme des Nations Unies à adopter une résolution condamnant explicitement l'invasion soviétique, la qualifiant de violation flagrante du droit de l'Afghanistan à l'autodétermination. C'étaient là les termes les plus forts jamais utilisés contre l'Union soviétique par un organisme de l'ONU. Lors de sa session ordinaire d'automne, l'Assemblée générale adoptait, par une majorité encore plus forte qu'en janvier (111 voix contre 22 avec 12 abstentions) une résolution parrainée par les pays islamiques réclamant une fois de plus l'indépendance et l'autodétermination pour l'Afghanistan. La résolution invitait le Secrétaire général à nommer un représentant spécial chargé de promouvoir une solution politique axée sur le retrait immédiat des troupes étrangères. Le Secrétaire général a donné suite à cette demande.

## **Moyen-Orient**

Suite au veto soviétique contre la résolution du Conseil de sécurité sur l'imposition de sanctions contre l'Iran, cette question n'a pas été débattue davantage aux Nations Unies. L'initiative a cependant inspiré l'interdit frappant toutes les exportations destinées à l'Iran, à l'exception des produits ali-

mentaires et des fournitures médicales, adopté ultérieurement par les grands pays commerciaux occidentaux, dont le Canada. Aux Nations Unies, l'attention s'est tournée vers les efforts du Secrétaire général pour négocier la remise en liberté des otages américains par l'intermédiaire d'une équipe de cinq représentants, dont les démarches semblaient toujours sur le point d'aboutir pour enfin échouer en raison de l'incapacité des autorités iraniennes de donner suite à leurs décisions. Le régime iranien a également ignoré un jugement rendu par la Cour internationale de Justice. À sa session d'automne, l'Assemblée générale s'est penchée sur le problème plus général du renforcement des mécanismes internationaux de protection des diplomates.

La deuxième session extraordinaire d'urgence de l'année a été convoquée en juillet pour que l'Assemblée générale se penche sur la question de la Palestine. La résolution adoptée à cette occasion (par 112 voix contre 7 avec 24 abstentions, le Canada s'étant prononcé contre la résolution) réaffirmait le droit de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) de participer sur un pied d'égalité avec les autres parties à toutes les délibérations des Nations Unies sur le Moyen-Orient. La résolution demandait également à Israël de se retirer complètement et inconditionnellement de tous les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et de commencer le retrait avant le 15 novembre. Tout en reconnaissant les droits et les préoccupations légitimes des Palestiniens, nombre des pays qui n'ont pas appuyé la résolution considéraient que celle-ci n'était pas objective étant donné qu'elle tentait de préjuger de l'issue des négociations en cours en vue d'un règlement pacifique global.

Lors de sa session ordinaire d'automne, l'Assemblée générale a adopté comme par le passé un certain nombre de résolutions partiales et irréalistes qui ont peu contribué à améliorer les perspectives de paix au Moyen-Orient. Plusieurs textes ont critiqué à nouveau, quoique de façon moins directe, le processus de négociation amorcé avec les accords de Camp David et le traité de paix israélo-égyptien, deux initiatives que le Canada a toujours considérées comme étant les premiers grands jalons d'un règlement juste et global. Dans une résolution réclamant la création d'un État palestinien indépendant dans les territoires occupés devant être évacués par Israël et remis à l'OLP, il était dit pour la première fois que la résolution 242 adoptée par le Conseil de sécurité en 1967 n'assure pas l'avenir, malgré le fait que cette résolution ait été jusqu'à présent universellement reconnue comme la pierre angulaire des efforts déployés pour instaurer la paix au Moyen-Orient.

Il y a malgré tout eu quelques moments encourageants. Les efforts prévus pour faire expulser Israël de l'Assemblée générale après le 15 novembre ne se sont jamais matérialisés. En outre, les membres ont laissé entrevoir une impatience croissante devant les tactiques employées pour promouvoir certaines des résolutions extrêmes adoptées par l'Assemblée. Un consensus s'est dégagé pour la première fois sur l'opportunité de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, et l'Assemblée générale a manifesté sa